



FRAIS D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION

		FRAIS DE DOSSIER	ACOMPTÉ SUR LA SCOLARITÉ	TOTAL A REGLER	PROVISION D'INTERNAT (A AJOUTER)
OU	Frais d'inscription pour un nouvel élève.	150 €	310 €	460 €	1 000 €
	Frais de réinscription pour un élève déjà présent	100 €	310 €	410 €	1 000 €

FRAIS DE SCOLARITÉ

Lycée professionnel (2 ^{nde} – 1 ^{ère} – Terminale)	Forfait annuel	1 220 €
Lycée général et technologique (2 ^{nde} – 1 ^{ère} – Tale) + PES Génie Civil	Forfait annuel	1 370 €
Sections de Techniciens supérieurs (B.T.S.)	Forfait annuel	1 480 €
Sections des métiers d'art et de du design (DNMADe 1-2-3)	Forfait annuel	1 650 €

FRAIS DE DEMI-PENSION

	FRAIS FIXES ANNUELS	+ FRAIS VARIABLES ANNUELS
Terminale du Bac professionnel	730 €	Correspond à la consommation de l'élève en fonction de ce qu'il choisit : environ 2,20 € / repas. Prévoir un acompte de 150 €.
Toutes classes (sauf Tale bac pro)	850 €	

FRAIS D'INTERNAT

	FORFAIT ANNUEL	INCLUS	EXCLU
Toutes sections	5 600 €	- L'hébergement ; - Le petit-déjeuner ; - Le repas du soir ; - Les frais fixes annuels du midi.	Les frais variables du midi, correspondants à la consommation de l'élève en fonction de ce qu'il choisit : environ 2,2 € / repas.

ATTENTION : L'internat fermera définitivement à la rentrée scolaire 2024. A la rentrée 2023, nous n'accepterons que les élèves inscrits pour un cycle maximum de 1 an : Terminale lycée général et technologique et lycée professionnel, PES, 2^{ème} année de BTS et 3^{ème} année de DNMADe.

FRAIS ANNEXES

E.P.S. (hors stage)	ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ ET OPTION - 1	300 €	Escalade, musculation, plongée, cours d'orientation, golf.
	ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ ET OPTION - 2	185 €	Musculation, tennis, badminton, squash et tennis de table.

FRAIS DE PHOTOCOPIES	50 € (toute classe confondue)
----------------------	-------------------------------

ASSOCIATION DU BUREAU DES ÉLÈVES	20 € pour l'adhésion annuelle (facultatif).
----------------------------------	---

ASSOCIATION TAM-TAM ARTS APPLIQUÉS	80 € d'adhésion annuelle obligatoire pour les sections de DNMADe, comprenant l'abonnement au théâtre et un atelier artistique.
------------------------------------	--



AUTRES INFORMATIONS

TENUE DE SPORT	Un tee-shirt sera remis à tout nouvel entrant en classe de 2 ^{nde} (générale, technologique et professionnelle), qui sera porté pour le cours d'E.P.S.
ENVIRONNEMENT	Une gourde réutilisable sera remise à chaque élève de seconde générale, technologique et professionnelle. Des fontaines à eau filtrée sont mises à disposition dans chaque bâtiment de l'Établissement ainsi qu'une « Fabrik boisson ».
MANUEL SCOLAIRE	Les livres sont fournis par l'Établissement pour tous les élèves des classes du lycée général, technologique et professionnel, sections du supérieur exclues.
MATÉRIEL SCOLAIRE	Il est recommandé aux élèves entrants en 2 ^{nde} générale, technologique et professionnelle ainsi qu'aux étudiants de BTS et DNMADe 1 ^{ère} année, de ne pas acheter de matériel spécifique avant la rentrée.
SORTIE SCOLAIRE	Prévoir des sorties théâtres, musées, expositions... tout au long de l'année.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous pouvons être amenés à collecter et traiter certaines données personnelles. Vous pourrez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles sur notre site (<http://ledoux-ebtp.com/politique-de-confidentialite>) ou en sollicitant sa communication par mail à l'adresse à l'adresse suivante : dpo@ebtp.info



1. REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

ARTICLE 1

Les inscriptions engagent les parents pour l'année scolaire.

En cas de désistement (obligatoirement notifié par courrier postal), l'acompte de scolarité :

- sera conservé pour 50 % par l'Établissement, si celui-ci intervient avant le 31 mai.
- ne sera pas remboursé, si celui-ci intervient au-delà du 31 mai.

Les frais de dossier ne sont pas remboursables.

Si à la rentrée scolaire, l'élève ne s'est pas présenté et qu'il est démissionnaire, les frais de scolarité du 1^{er} trimestre ou semestre (suivant le cycle) lui seront demandés.

Le départ involontaire ou l'exclusion définitive ne signifie en aucun cas le remboursement du semestre engagé.

Tout élève dont l'admission est définitive (signature du bulletin d'inscription), est considéré comme ayant commencé le semestre. Il en sera de même pour le second semestre si les parents n'ont pas manifesté leur intention contraire par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant le 1^{er} janvier de l'année en cours.

Les élèves étrangers ou originaires des DOM-TOM, doivent régler d'avance la scolarité annuelle (anciens et nouveaux élèves).

Un élève ne peut changer de régime en cours d'année scolaire, sauf pour raison dûment justifiée.

ARTICLE 2

L'inscription d'un interne n'est assurée qu'après le paiement de la provision d'internat.

Cette somme reste définitivement acquise à l'Établissement en cas d'annulation après la rentrée scolaire, de départ en cours d'année et ce à titre d'indemnité de rupture de contrat.

Les élèves internes étrangers ou originaires des DOM-TOM, doivent régler d'avance ½ année d'internat (anciens et nouveaux élèves).

ARTICLE 3

Lors de la rentrée scolaire, aucune facture n'étant émise, les frais de scolarité doivent être payés :

- en totalité
- ou, en deux versements : 1^{er} versement à la rentrée scolaire et le 2^{ème} versement début février ;
- ou, par prélèvement en 9 mensualités.

Pour tout autre ajustement, s'adresser à Madame NOLEAU (comptabilité élèves) : inoleau@ledoux-ebtp.fr

Le règlement des frais de scolarité peut être effectué en ligne sur votre compte Ecole Directe (recommandé), ou par prélèvement (Mandat SEPA à renseigner), ou par chèque bancaire à l'ordre de l'EBTP ou par espèces auprès de Madame NOLEAU (comptabilité élèves) tous les jours ouvrables.



2. LA DEMI-PENSION ET L'INTERNAT

LES REPAS

L'établissement a confié à un prestataire de restauration la mission de préparer et fournir les repas (petit-déjeuner, déjeuner, dîner). La préparation des mets est faite sur place pour être servie selon le mode self- service. Ils sont élaborés à partir du plan alimentaire établi et sont constitués en majorité de produits frais et locaux. Ils sont contrôlés par une diététicienne.

LA DEMI-PENSION

Le prix de la demi-pension est divisé en deux parts :

- **La part de frais fixes** (personnel, énergie, entretien du matériel...)
- **La part variable de consommation alimentaire**, selon la constitution du repas consommé ; cela permet à l'élève de composer son menu en variété et en quantité, selon ses goûts et de régler uniquement les articles choisis. Les frais alimentaires sont prélevés sur un badge magnétique à chaque passage au self. Le choix de ce régime permet l'accès au restaurant du lundi au vendredi.

En aucun cas, la somme correspondant aux frais fixes ne pourra être remboursée suite à un changement de régime, une démission ou une exclusion de l'Etablissement.

COMMENT FONCTIONNE LE SELF ?

L'élève compose son repas parmi un choix varié de plats proposés : 4 entrées, 3 plats principaux, 3 accompagnements, 4 fromages ou laitages, 4 desserts. La valeur de chaque plat est indiquée en euros. Seuls les plats pris sur le plateau sont débités sur la carte.

Le coût moyen d'un plateau est de 2,2 € en moyenne. Le paiement se fait à l'aide du badge magnétique qui devra être chargé régulièrement, soit par le paiement en ligne via votre compte Ecole Directe (recommandé), soit par chèque ou par espèces (minimum de 50€) auprès de Madame NOLEAU (comptabilité élèves). Un chargement de 150 € est recommandé en début d'année.

LA DEMI-PENSION, QUAND PEUT ON EN BÉNÉFICIER ?

Tous les élèves inscrits demi-pensionnaires et internes (externes exclus) ont accès au restaurant scolaire. Le badge permet l'accès au restaurant du lundi au vendredi pour un passage quotidien unique. La demi-pension s'étale du 1^{er} jour de la rentrée jusqu'à la fin des cours soit au 31 mai de l'année en cours.

COMMENT FONCTIONNE LA CAFÉTÉRIA ?

La cafétéria est ouverte à tous les élèves, qu'ils soient internes, demi-pensionnaires ou externes. Le paiement des consommations se fait à l'aide du badge magnétique nominative de l'élève et qui devra être chargé régulièrement, soit par le paiement en ligne via votre compte Ecole Directe (recommandé), soit par chèque ou par espèces (minimum de 50€) auprès de Madame NOLEAU (comptabilité élèves). La cafétéria est ouverte tous les jours pour déjeuner. Les produits proposés sont une offre de cafeteria avec une proposition froide (sandwiches, salades, fruits, etc) et chaude (pâtes à la minute, pizza, soupe, panini etc) qui varie quotidiennement.

Le solde de la cafeteria est remboursé en fin d'année scolaire sous forme de virement ou par chèque (montant minimum de 10 €).

L'INTERNAT

L'internat fonctionne uniquement du lundi matin au vendredi après les cours (pas de dîner le vendredi soir). L'internat est fermé pendant les vacances scolaires.

Pour un élève interne, la partie forfaitaire fixe comprend :

- Le petit déjeuner
- Le dîner

Pour le déjeuner, les élèves internes fonctionnent comme les demi-pensionnaires de manière à leur permettre le plus grand choix dans la composition de leurs menus.

- Frais fixes compris dans le forfait internat
- Part variable de la consommation alimentaires débités sur le badge magnétique.